

Après une période délicate pour la construction, les derniers indicateurs signalent une progression dynamique des mises en chantier et des permis de construire au niveau national. Comment la région Ile-de-France réagit-elle à cette amélioration de la conjoncture ? Zoom sur un secteur stratégique de l'économie francilienne.

Un secteur qui demeure important en Ile-de-France

Le secteur de la construction représente 6,2 % (+ 0,1 point en un an) des effectifs franciliens du secteur privé, soit un peu plus de 286 000 salariés. Les travaux de construction spécialisés représentent la majeure partie des effectifs (69,5 %), notamment du fait de la part importante des travaux d'installation électrique et de plomberie (29,5 % du total). La construction de bâtiments (17,7 %) et le génie civil (12,8 %) constituent les deux autres branches de ce secteur. Au 1^{er} semestre 2017, le secteur de la construction représente 10,7 % des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) en CDI en Ile-de-France, soit un ratio en augmentation sur un an.

Une progression de l'emploi depuis plusieurs trimestres

Après un début d'année 2016 sans tendance, l'emploi francilien dans le secteur de la construction progresse trimestre après trimestre. Le rythme de création d'emplois est même en accélération sur les deux premiers trimestres 2017. Cette tendance se traduit par une hausse des effectifs de 2,9 % sur un an, établissant ainsi un nouveau niveau d'emploi record dans le secteur.

Le secteur gagne donc 8 000 salariés en Ile-de-France sur un an, alors que dans le même temps, 7 900 postes ont été créés en province. La croissance dynamique du secteur est donc actuellement une particularité francilienne. Rappelons que la région parisienne représente 20,7 % des emplois nationaux du secteur.

En Ile-de-France, les trois branches du secteur ont gagné de l'emploi sur un an. Ainsi, la construction de bâtiments affiche la plus forte hausse avec une progression de 4,7 % sur un an, tandis que le génie civil (+ 3,0 %) et les travaux de construction spécialisés (+ 2,4 %) attestent également d'une

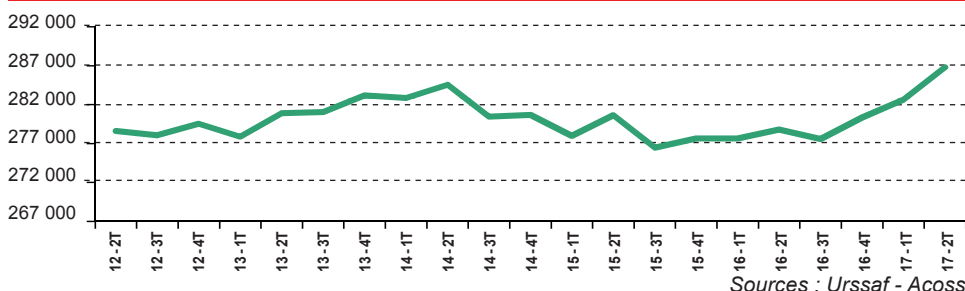
dynamique de l'emploi. Parallèlement, la masse salariale de l'ensemble du secteur évolue positivement (+ 2,7 % sur un an cumulé), sous le coup principalement de la construction de bâtiments et du génie civil.

Une embellie relative du salaire moyen par tête (SMPT)

Alors que depuis cinq ans, la progression du SMPT est peu dynamique, cette année, il évolue de manière positive et significative : + 2,5 % sur un an, soit 2 582 euros brut. Cette hausse s'explique avant tout par un effet de structure : il y a eu plus de postes créés dans les secteurs les mieux rémunérés. En effet, la

progression importante du SMPT du génie civil (+ 5,8 %) tire à la hausse la rémunération moyenne de l'ensemble du secteur. Ces évolutions renforcent les fortes différences observées entre les branches. Ainsi, le SMPT du génie civil demeure le plus élevé, à 3 387 euros et creuse l'écart avec celui observé dans la construction de bâtiments (2 929 euros). La différence est d'autant plus importante avec le SMPT dans les travaux de construction spécialisés qui s'établit à 2 346 euros. Rappelons que les différences de SMPT entre les trois branches s'expliquent avant tout par des niveaux de qualification moyens et des tailles moyennes d'entreprises différentes.

Fluctuation des effectifs salariés sur cinq ans



Masses salariales, effectifs, établissements et salaire moyen par tête (SMPT) dans le secteur de la construction à fin juin 2017

		A fin 2 ^e T 2017	Évolution ⁽²⁾ 2 ^e T2017/2 ^e T2016	Évolution ⁽²⁾ 2 ^e T2017/2 ^e T2012
Construction de bâtiments	Masse salariale ⁽¹⁾	441	+ 4,2 %	+ 12,5 %
	Effectifs	50 717	+ 4,7 %	+ 6,2 %
	Établissements ⁽³⁾	6 864	+ 4,5 %	+ 13,4 %
	SMPT	2 929	+ 1,9 %	+ 4,9 %
Génie civil	Masse salariale ⁽¹⁾	370	+ 3,4 %	+ 11,2 %
	Effectifs	36 734	+ 3,0 %	+ 5,1 %
	Établissements ⁽³⁾	610	+ 3,2 %	+ 0,8 %
	SMPT	3 387	+ 5,8 %	+ 8,2 %
Travaux de construction spécialisés	Masse salariale ⁽¹⁾	1 394	+ 2,1 %	+ 3,6 %
	Effectifs	199 357	+ 2,4 %	+ 1,8 %
	Établissements ⁽³⁾	30 700	+ 2,6 %	+ 2,7 %
	SMPT	2 346	+ 1,8 %	+ 2,9 %
TOTAL	Masse salariale ⁽¹⁾	2 205	+ 2,7 %	+ 6,6 %
	Effectifs	286 808	+ 2,9 %	+ 2,9 %
	Établissements ⁽³⁾	38 174	+ 2,9 %	+ 4,5 %
	SMPT	2 582	+ 2,5 %	+ 4,4 %

⁽¹⁾ en millions d'euros

⁽²⁾ comparaison sur la somme d'une année pour la masse salariale

⁽³⁾ nombre d'établissements d'au moins 1 salarié

Sources : Urssaf - Acoess

AVERTISSEMENT. L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en oeuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge.

Des évolutions disparates selon les départements et les activités

Le niveau d'emploi dans l'ensemble des départements franciliens n'est pas corrélé avec les différences de population. La Seine-Saint-Denis est le département qui emploie le plus, avec 46 700 salariés, alors que Paris et le Val-d'Oise emploient le moins avec respectivement 30 800 et 28 500 salariés.

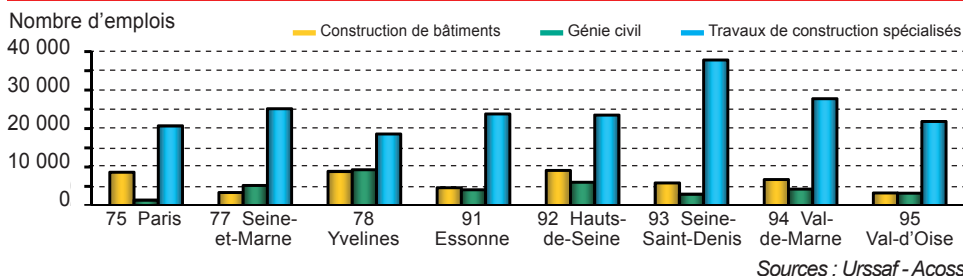
Tous les départements franciliens gagnent des emplois sur un an mais avec des dynamiques différentes. La Seine-Saint-Denis (+ 6,7 %), sous l'effet des travaux de construction spécialisés, et la Seine-et-Marne (+ 4,3 %), sous l'impulsion de la construction de bâtiments, sont les deux départements qui affichent les progressions les plus importantes. À l'inverse, les Hauts-de-Seine (+ 0,3 %) gagnent peu d'emplois du fait d'une diminution des travaux de bâtiments compensée par les deux autres branches. L'emploi augmente peu dans les Yvelines (+ 0,7 %) malgré une forte progression du génie civil. Les travaux de construction spécialisés sont en hausse à Paris, dans l'Essonne et dans le Val-d'Oise, mais sont en repli dans le Val-de-Marne.

Le volume des déclarations d'embauche augmente

Le secteur de la construction enregistre sur le 1^{er} semestre 2017 une augmentation de 8,6 % du nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim, par rapport au 1^{er} semestre 2016. Les CDI progressent de 10,5 % tandis que les CDD de plus d'un mois augmentent de 5,1 % et ceux de moins d'un mois de 8,7 %. Le nombre de CDI, plus de 62 800 sur le 1^{er} semestre 2017, montre la mobilité professionnelle importante à l'intérieur du secteur de la construction où le taux de renouvellement des effectifs est de 21,9 % sur les six premiers mois de l'année.

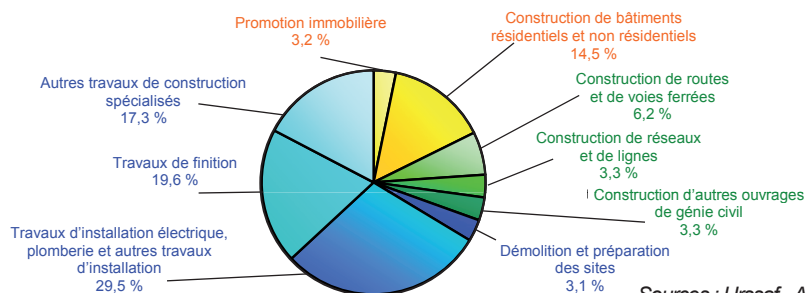
Le secteur reste atypique par rapport à l'ensemble du privé avec un taux de DPAE hors intérim en CDI de 61,3 % contre 15,9 % sur l'ensemble du secteur privé. Le nombre de CDD de moins d'un mois est très réduit puisque moins de 8 300 DPAE sont parvenues au premier semestre, soit 8,1 % du total des DPAE. Les embauches du secteur sont avant tout masculines et cette part est constante sur un an (93,2 %).

Répartition des effectifs par département au 30 juin 2017



Sources : Urssaf - Acofos

Répartition des effectifs salariés au 30 juin 2017



Sources : Urssaf - Acofos

Répartition des DPAE dans le secteur de la construction au 1^{er} semestre 2017

	CDI	CDD longs	CDD courts
Construction de bâtiments	12 722	5 892	1 647
Génie civil	2 976	930	113
Travaux de construction spécialisés	47 145	24 570	6 498
TOTAL	62 843	31 392	8 258
Poids	61,3 %	30,6 %	8,1 %

Sources : Urssaf - Acofos

Un secteur avec un risque important de travail illégal

En 2016, le secteur de la construction a constitué, comme les années précédentes, une part importante des redressements effectués suite aux contrôles liés à la lutte contre le travail illégal. Le montant des redressements découlant de la lutte contre le travail illégal reste par ailleurs nettement supérieur à celui faisant suite à un contrôle d'assiette (application erronée de la législation).

Un recouvrement délicat

Le taux des impayés hors taxation d'office, c'est-à-dire hors montants forfaitaires pour non-déclaration, demeure à un niveau très élevé par

rapport à l'ensemble des entreprises privées franciliennes à fin août 2017. Ce constat se retrouve quelle que soit la taille de l'entreprise, avec des taux atteignant plus du double de celui constaté en moyenne sur les entreprises du secteur privé. Cependant, des différences de tendances apparaissent selon le nombre de salariés de l'entreprise. Ainsi, les impayés hors taxation d'office diminuent de 0,39 point dans la construction pour les entreprises de moins de 10 salariés contre une hausse de 0,18 point pour les entreprises privées. A contrario, le taux d'impayés stagne dans les entreprises de construction de 10 salariés et plus, tout comme dans le privé.

Évolution du taux des cotisations restant à recouvrer (RAR) à fin août 2017

		Taux RAR	Évolution en points glissement annuel
Secteur de la construction	moins de 10 salariés	10,78 %	- 0,39 pt
	10 salariés et plus	1,21 %	- 0,00 pt
Entreprises du secteur privé	moins de 10 salariés	4,48 %	+ 0,18 pt
	10 salariés et plus	0,46 %	- 0,01 pt

Sources : Urssaf - Acofos

À propos des données...

Les données proviennent des déclarations des employeurs du régime général. Elles sont «brutes», non désaisonnalisées et n'incluent pas l'emploi intérimaire dans le secteur. Le champ de l'étude a été délimité par rapport aux définitions de la nomenclature NACE (Divisions 41 à 43 : Construction) et comprend donc les activités de construction générale et de construction spécialisée pour les bâtiments et le génie civil. Les données relatives au taux RAR sont celles des comptes gérés par la seule Urssaf Ile-de-France.

Le SMPT est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé durant ce trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.